

## Procès verbal réunion du conseil municipal du 9 juin 2023 à 19 h 15

**Présents :** M CHEVEE Daniel, Mme BACLE Chantal, M. OUSSIBLA Ahmed, M. FABRE Patrice, Mme SLATER Nelly, M. GEORGES Pascal, M PITEL Philippe, Mme PIERSON Amandine, M DOS ANJOS Damien, Mme BIGEAULT Tiffany

Absents excusés : M. LEMONNIER Michel (pouvoir à M. OUSSIBLA), Mme GUYON DANIEL Virginie (pouvoir à M. DOS ANJOS) Mme DEUDON Célia (pouvoir à Mme SLATER)

Le quorum est atteint

Mme Tiffany BIGEAULT est élue secrétaire de séance

### Ajout à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- TE61 : convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de génie civil de télécommunication à Ardelain et la Guitarderie
- Aménagement de la Résidence la Donnette : lancement d'une étude préliminaire

Ce que le conseil municipal accepte.

### Approbation du compte rendu du 28 avril 2023

Le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2023 transmise aux conseillers municipaux avec la convocation. Il est soumis à l'approbation de cette assemblée. Il est validé à l'unanimité.

### Régie Eau :

- approbation du rapport sur le service et le prix de l'eau 2022 D2023.06.09.001

Un exemplaire du rapport a été remis à chaque conseiller avant la réunion afin qu'il puisse en prendre connaissance.

Monsieur le Maire le présente conformément à l'article L.2224-5 du Code des Collectivités Territoriales.

L'eau est conforme aux normes et aux références de qualité définies par la réglementation en vigueur.

Dix fuites d'eau sur le réseau ont été réparées en 2022. Monsieur le Maire rappelle qu'en zone rurale, le rendement de réseaux sont considérés comme très bons lorsqu'ils atteignent 75 %, pour Bretoncelles, le taux est de 82.13 %.

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice linéaire de perte est de 1.01 m<sup>3</sup>/km/j pour cette année, contre 0.39 en 2021.

Le prix d'un m<sup>3</sup> d'eau facturé aux abonnés, basé sur une consommation de 120 m<sup>3</sup> est de 1,829 euros TTC sans les taxes pollution et SDE. Le conseil municipal avait décidé de ne pas augmenter les tarifs .

Le rapport sera consultable à la Mairie et sur le site internet de la Commune. Le Conseil municipal décide d'adopter le rapport à l'unanimité

- Vote des tarifs 01/07/2023 au 30/06/2024 D2023.06.09.002

Il convient de fixer les tarifs pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

Rappel des tarifs actuels : abonnement : 76.00 € HT

le m<sup>3</sup> : 1.10 € HT

Afin de se rapprocher des tarifs pratiqués par le syndicat voisin, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter l'abonnement et de fixer à 1.15 € HT, ce que le conseil municipal accepte.

**- Régie Assainissement :**

Approbation du rapport sur le service et le prix de l'assainissement 2022 D2023.06.09.003

Un exemplaire du rapport a été transmis à chaque conseiller avant la réunion afin qu'il puisse en prendre connaissance.

Il est présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code des Collectivités Territoriales.

La station respecte l'arrêté national du 21 juillet 2015.

En 2022, les boues ont été chaulées avant d'être valorisées en agriculture.

Le prix d'un m3 d'assainissement facturé aux abonnés, basé sur une consommation de 120 m3 est de 2,58 euros TTC pour 2022.

Il est à noter le bon rendement épuratoire de la station de traitement, les normes de rejet sont respectées.

Le rapport sera consultable à la Mairie et sur le site internet de la Commune. Le Conseil municipal décide d'adopter le rapport à l'unanimité

Vote des tarifs 01/07/2023 au 30/06/2024 D2023.06.09.004

Il convient de fixer les tarifs pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

Rappel des tarifs actuels : abonnement : 94 € HT

Le m3 : 1.40 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer l'abonnement à 96 € HT et le m3 à 1.45 € HT

**- arrivée de Virginie Guyon Daniel**

**- Création d'une maison de santé D2023.06.09.005**

Architriad propose d'effectuer une étude pour la création d'une maison médicale dans les locaux de l'ancienne poste pour un montant de 1000 €HT, ce que le conseil municipal accepte.

Une pharmacienne serait intéressée mais elle voudrait que Bretoncelles soit dotée de deux ou trois médecins

Léa DEBRAY entend parler de PSLA depuis six ans, rien n'a avancé. Elle cesse son activité de kiné à Bretoncelles. Une nouvelle kiné va s'installer. Elle est spécialisée en pédiatrie.

**- Recrutement de médecins D2023.06.09.006**

M Maillard, qui a trouvé la pharmacienne est revenu avec un cabinet pour le recrutement de médecins. Le coût de recrutement est de 14000 € HT par médecin. Un cahier des charges doit être rédigé indiquant le nombre de médecins, la qualité (libéral ou salarié)... Le conseil municipal décide l'unanimité d'autoriser M. Le Maire à signer la convention pour le recrutement d'un médecin libéral et à rédiger le cahier des charges.

Le conseil municipal décide d'inscrire la somme de 16800 €

- à l'article 62268 autres honoraires, conseils

- à l'article 741121 dotation de solidarité rurale des communes (DM2)

## **- Aménagement de la rue Roger Calbris D2023.06.09.007**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion du 23 mai 2023, un comptage des véhicules devra être effectué. Aucuns travaux liés aux réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité et de téléphone ne sont à prévoir puisque déjà réalisés.

- marquer l'entrée d'agglomération par un effet de seuil (résine, espaces verts végétalisés avec bordures franchissables
- Reprendre le carrefour (RD620-La Passerelle-Haut des Maupinières) en deux carrefours : aménagement de terre-pierre avec bordures franchissables
- Prévoir 5 m de largeur de chaussée sur toute la rue avec :
  - un trottoir rive nord aux normes PMR de 1.4 m
  - deux écluses intégrant du stationnement
  - des fosses de plantations en pleine terre le long du trottoir
- aménager qualitativement les seuils de garage avec un revêtement différent
- Instaurer le régime de priorité à droite sur la rue
- Adoucir la pente de la route en aval de la voie ferrée avec reprise des bordures pour assurer la continuité piétonne jusqu'au centre-bourg.

Il est à noter un problème d'écoulement du pluvial sur le bas de la rue avec des inondations assez fréquentes des caves des maisons voisines. Ces eaux pluviales devront être canalisées.

Une réunion de présentation du projet d'aménagement aux habitants sera organisée.

Cet aménagement fera l'objet d'une demande de subvention DETR en 2024.

## **TE61 : convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de génie civil de télécommunication à Ardelain et la Guitarderie**

La convention individuelle est établie en complément de la convention cadre délégation de maîtrise d'ouvrage signée le 4 mai 2016.

Il s'agit de procéder aux travaux de génie civil de télécommunication à Ardelain et à la Guitarderie.

Les travaux comportent les tranchées sous accotements et la pose de matériel et la maîtrise d'oeuvre. Le coût total d'élève à 29775 € TTC. Le début des travaux est prévu en juillet 2023.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention proposée.

## **Aménagement de la Résidence la Donnette : lancement d'une étude préliminaire DM3**

D2023.06.09.009

Les travaux d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques sont en cours. Les travaux de mise sur le domaine public des citerneaux d'eau vont être réalisés.

Monsieur le Maire propose de lancer une étude préliminaire pour l'aménagement de la Résidence la Donnette qui permettra de proposer une solution adaptée aux problématiques rencontrées, d'établir un programme et une estimation financière.

L'étude portera sur une démarche globale de traitement de la Résidence la Donnette, intégrant les préoccupations suivantes :

- les différents déplacements , la densité de circulation, le stationnement, le passage des engins de ramassage des ordures ménagères

- Les solutions d'aménagements concernant les problèmes d'occupation du trottoir par des véhicules
- La sécurité des usagers, notamment les piétons
- L'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- L'environnement du site et l'espace public (patrimoine, cadre de vie urbain et paysager...)

L'Agence Départementale d'Ingénierie propose de réaliser cette étude pour la somme de 6480 € TTC., ce que le conseil municipal accepte.

Le conseil municipal décide de virer la somme de 6500 € de l'article 61318 construction autres bâtiments publics à l'article 2031 frais d'études

## Divers

- le coût horaire d'utilisation du **gymnase** est de 8.51 €/h

- **Crédit agricole : distributeur automatique de billets**

Dans un premier temps, le crédit agricole à proposer de vendre l'immeuble à la commune et de lui demander de prendre en charge la moitié du coût d'aménagement et de sécurisation du local automate.

Dans un second temps, le crédit agricole propose :

- de céder l'immeuble pour 1 € symbolique, en contrepartie la commune prendrait en charge l'intégralité du coût d'aménagement et de sécurisation du local automate

- de mettre en œuvre un partenariat pendant 10 ans

- chaque année, les éléments de fonctionnement et de gestion opérationnelle de l'automate serait fournie au crédit agricole,

- l'objectif du crédit agricole est d'équilibrer ses coûts,

- en cas de coûts de gestion opérationnelle non couverts par les revenus, le déficit d'exploitation serait couverts par la mairie.

L'idée est de maintenir un DAB à Bretoncelles. Les propositions du crédit agricole ne peuvent pas être acceptées en l'état.

Monsieur le Maire s'est renseigné auprès d'une commune traitant avec Loomis (transport de fonds). En plus des travaux d'aménagement à la charge de commune, le coût mensuel est d'environ 1000 €.

**L'espérance** : Depuis trois ans, les habitants de la Dougère subissent les problèmes de voisinage.

**Permis de construire pour des boxes à chevaux à La Maintelonnière** : Un administré conteste un permis de construire auprès du tribunal administratif : Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre un avocat.

**Saison culturelle 2023-2024** : **Monsieur le Maire signe une lettre de mission** pour le recrutement de spectacles vivants par Erwan et Malou au festival d'Avignon

**La Cérémonie du 18 juin aura lieu à 11 h au monument aux morts à Coulonges les Sablons**

**Journée des sapeurs pompiers 24 juin à partir de 10 h 30**

**Courboyer en fête le 11 juin**

**Pose de la résine rue Jules Lemaître Vendredi 16 juin**

**Vente de la maison Hus pour 22000 €**

**Médiathèque** : perspectives de subventions : 40 % de la DRAC, et 70000 € de la MDO

**Radio projet d'association Radio 61110**

**Prochaine réunion le 21 juillet 2023 à 19 heures.**